

Impôts fédéral et provincial

Informations pour les aînés



Association québécoise
des retraité(e)s des secteurs
public et parapublic

Sommaire des crédits d'impôts et des programmes pour les aînés*



Fédéral

Crédits d'impôts

- Contributions politiques fédérales
- Cotisation à un régime enregistré d'épargne-retraite (REER)
- Crédit d'impôt pour l'accessibilité domiciliaire (CIAD)
- Crédit d'impôt pour personnes handicapées
- Crédit pour la taxe sur les produits et services/taxe de vente harmonisée (TPS/TVH)
- Dons
- Frais médicaux
- Montant accordé en raison de l'âge
- Montant canadien pour aidants naturels pour autres personnes à charge âgées de 18 ans ou plus ayant une déficience
- Montant canadien pour aidants naturels pour enfants âgés de moins de 18 ans ayant une déficience
- Montant canadien pour aidants naturels pour époux ou conjoint de fait, ou pour une personne à charge admissible âgée de 18 ans ou plus
- Montant pour époux ou conjoint de fait
- Montant pour le transport en commun
- Montant pour les personnes handicapées
- Montant pour revenu de pension
- Montant pour une personne à charge admissible
- Montants transférés de votre époux ou conjoint de fait

Programmes

- Fractionnement du revenu de pension après 65 ans
- Prestation pour proches aidants
- Programme Nouveaux Horizons pour les aînés

* Liste non exhaustive.



Crédits d'impôts remboursables

- Activités des aînés
- Aidant naturel
- Frais engagés par un aîné pour maintenir son autonomie
- Frais médicaux
- Maintien à domicile des aînés
- Mise aux normes d'installations d'assainissement des eaux usées résidentielles
- Prime au travail adaptée
- Relève bénévole
- Remboursement de prestations
- Remise en état des résidences secondaires (pour les victimes des inondations du 5 avril au 16 mai 2017)
- RénoVert
- Répit à un aidant naturel
- Solidarité
- Soutien aux aînés
- Subvention pour aînés relative à une hausse de taxes municipales

Crédits d'impôts non remboursables

- Accordé en raison de l'âge
- Contribution à des partis politiques autorisés du Québec
- Déficience grave et prolongée des fonctions mentales ou physiques
- Dons
- Frais médicaux
- Personne vivant seule
- Personnes à charge
- Revenus de retraite
- Soins médicaux non dispensés dans votre région
- Travailleur d'expérience

Programmes

- Aide financière pour les services d'aide domestique
- Déduction pour montant déjà inclus dans le revenu (REER ou FERR)
- Déduction pour montants transférés à un régime de pension agréé (RPA), à un REER, à un FERR, à un RPAC/RVER ou à une rente
- Déduction pour remboursement de cotisations inutilisées versées à un régime enregistré d'épargne-retraite (REER) ou à un RPAC/RVER
- Déduction pour revenus de retraite transférés à votre conjoint au 31 décembre
- Programme Allocation-logement
- Retraits d'un REER au bénéfice d'une personne atteinte d'une déficience fonctionnelle
- Service d'aide en impôt – programme des bénévoles

Ressources

- Agence du revenu du Canada : 1 800 959-7383
- Chercheur de prestations : www.prestationsducanada.gc.ca/
- Gouvernement du Canada : 1 800 O-Canada (1 800 622-6232)
- Retraite Québec : 1 800 463-5185
- Revenu Québec : 1 855 291-6467